

Date de transmission de l'acte: 02/04/2026

Date de reception de l'AR: 02/04/2026

016-200054187-DE2026042-DE
A G E D I

République Française
Département : CHARENTE
Arrondissement : Cognac

Commune : VAL DES VIGNES

Séance du mercredi 01 avril 2026

Délibération N° DE2026042

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	15	18
Date de la convocation : 30/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
18	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le un avril deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de DECELLE Guy.

Présents : DECELLE Guy, VERGNION Philippe, BOULLAULT Angèle, CHAIGNAUD Éric, BARBOT Viviane, BEULZ Loïc, BLOCH Thierry, MARTY Didier, COUSSEAU Stéphanie, LOUILLAOU Sandrine, GEISSBERGER Sandrine, PIVETEAU-FENETEAU Adrien, LASSAGNE Mathias, MANDIN Lucie, SLAWY Marion

Représentés : PAJOT Antoine représenté par DECELLE Guy, MONNET Géraldine représentée par CHAIGNAUD Éric, HENDRYCKS Cathy représentée par BLOCH Thierry

Absents et Excusés : NEBOUT Franck

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, BOULLAULT Angèle est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : CREATION ET NUMEROTATION DE VOIE

Rapporteur : **Guy DECELLE, Maire**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il rappelle que, par délibération du 14 août 2016, le Conseil municipal a procédé au nommage et au numérotage des voies, places et lieux-dits de la commune.

Il ajoute que, suite à la construction de deux nouveaux logements, il convient de donner un nom à la voie desservant ces habitations et de procéder à leur numérotage. Il précise que cette voie était auparavant une portion de chemin rural qu'il est projeté de viabiliser et de classer dans la voirie communale.

Il est proposé à l'assemblée de nommer la voie : **Impasse des Chaumes** avec la numérotation suivante :

DE2026042

Date de transmission de l'acte: 02/04/2026

Date de reception de l'AR: 02/04/2026

016-200054187-DE2026042-DE

A G E D I

Section B n° 971 (voir plans annexés):

n° 2 Impasse des Chaumes pour la maison la plus au Nord

n° 4 Impasse des Chaumes pour l'autre

Le Conseil Municipal,

·Vu les articles L2121-29 et L2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,

·Considérant l'importance de la dénomination et la numérotation des voies dans une commune pour localiser les bâtiments,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

1. Accepte la proposition présentée.
2. Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

BOULLAULT Angèle
Secrétaire de séance



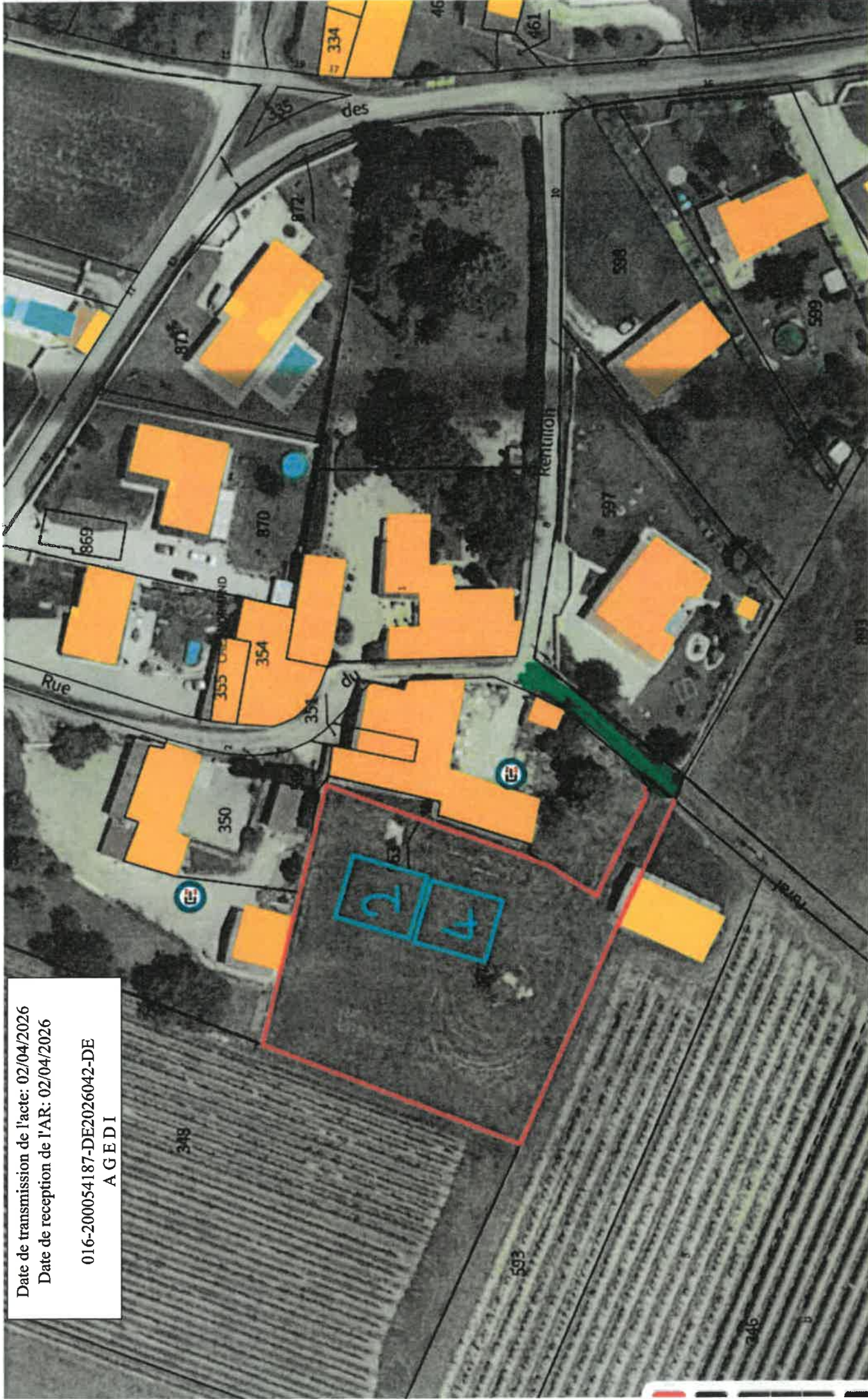
DECELLE Guy
Président de séance



La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de POITIERS 15 Rue de Blossac CS 80541 86020 POITIERS CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut également être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Date de transmission de l'acte: 02/04/2026
Date de reception de l'AR: 02/04/2026

016-200054187-DE2026042-DE
A G E D I



IMPASSE DES CHAÛNES



Date de transmission de l'acte: 02/04/2026
Date de reception de l'AR: 02/04/2026

016-200054187-DE2026042-DE
A G E D I

